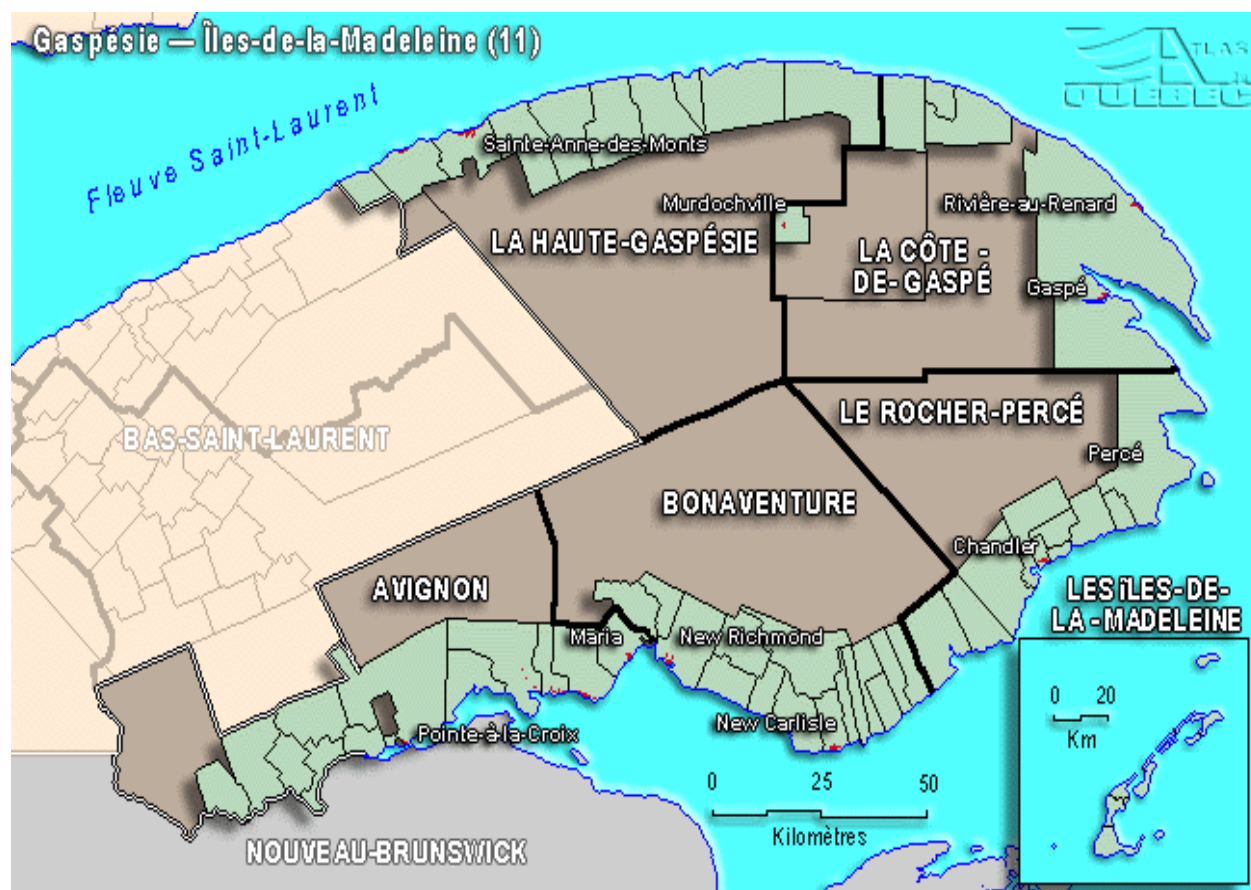


# *Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine*

*Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec*

## *Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine Région administrative 11*



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

2 décembre 2002

## TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE .....	1
INTRODUCTION.....	2
<i>Objectifs de la présentation</i> .....	2
<i>Éléments de la présentation</i> .....	2
<i>Limites de la présentation</i> .....	2
<b>1. PORTRAIT TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>4</b>
1.1 TERRITOIRE .....	4
1.2 POPULATION ET ÉCONOMIE.....	5
<b>2. PORTRAIT HYDROLOGIQUE .....</b>	<b>7</b>
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	7
<i>Rivières</i> .....	7
<i>Lacs</i> .....	8
2.2 QUALITÉ DE L’EAU DES RIVIÈRES.....	9
2.3 PROBLÉMATIQUE DE L’EAU LIÉE AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ANIMALE .....	15
2.4 RÉFÉRENCES DES PUBLICATIONS LES PLUS RÉCENTES.....	15
<b>3. DIRECTION RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE .....</b>	<b>16</b>
3.1 RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE .....	16
3.2 VOLET « ANALYSE » .....	16
3.3 VOLET « CONTRÔLE » .....	18
<b>4. PORTRAIT AGRICOLE RÉGIONAL .....</b>	<b>20</b>
4.1 L’AGRICULTURE EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE .....	20
4.2 L’ÉLEVAGE PORCIN.....	20
4.3 LA PROBLÉMATIQUE DES ODEURS.....	21
<b>5. PARTICULARITÉS RÉGIONALES .....</b>	<b>22</b>
5.1 MÉCANISME D’ÉCHANGES ET DE COLLABORATION .....	22
5.2 PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX.....	22
CONCLUSION.....	23

## TABLE DES ILLUSTRATIONS (TABLEAUX)

TABLEAU 1.1	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES DE LA RÉGION .....	4
TABLEAU 1.2	POPULATION PAR DIVISION ADMINISTRATIVE.....	5
TABLEAU 1.3	CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION.....	5
TABLEAU 2.1	CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA RÉGION.....	8
TABLEAU 2.2	VOCATION ET UTILISATION DES PRINCIPAUX LACS DE LA RÉGION .....	8
TABLEAU 2.3	LES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DE LA RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE .....	9
TABLEAU 2.4	SYNTHÈSE DES DONNÉES DE PRESSION DE POLLUTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....	10
TABLEAU 3.1	ACTES STATUTAIRES DÉLIVRÉS PAR ANNÉE ET SELON LE TYPE D'ÉLEVAGE .....	17
TABLEAU 3.2	RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE.....	19

## TABLE DES ILLUSTRATIONS (CARTES)

CARTE 1.1	LES MRC DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (TIRÉE DE L'ATLAS DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS) .....	4
CARTE 2.1	BASSINS VERSANTS DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE.....	7
CARTE 2.2	QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES DE LA RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE.....	11
CARTE 2.3	CLASSE DE CONCENTRATION DU CENTILE 90 DES MESURES DE PHOSPHORE TOTAL DES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, 1995-1997 .....	12
CARTE 2.4	CLASSE DE CONCENTRATION DU CENTILE 90 DES MESURES DE NITRITES ET NITRATES DANS LES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, 1995-1997 .....	13
CARTE 2.5	CLASSE DE CONCENTRATION DU CENTILE 90 DES MESURES DES MATIÈRES EN SUSPENSION NITRATES DANS LES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, 1995-1997 .....	13
CARTE 2.6	CLASSE DE CONCENTRATION DU CENTILE 90 DES MESURES DES COLIFORMES FÉCAUX DANS LES RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, 1995-1997 .....	14
FIGURE 4.1	RÉPARTITION DES UNITÉS ANIMALES AUTORISÉES PAR TYPE D'ÉLEVAGE.....	20

## Contexte

---

Le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Ce mandat s'inscrit dans un contexte particulier qu'il y a lieu d'exposer brièvement. D'entrée de jeu, en adoptant le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume à : une gestion des fertilisants ferme par ferme, le remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; moins de contrôle a priori pour plus de contrôle a posteriori; un allègement en regard des formalités administratives; des règles transitoires en zone d'activités limitées pour la production porcine.

Le REA vise les principaux objectifs suivants :

- Sur le plan environnemental : Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines;
- Sur le plan de l'efficacité administrative : Simplifier le texte réglementaire afin de faciliter l'application uniforme du règlement et des processus administratifs;
- Sur le plan du contrôle réglementaire : Augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Le ministère a prévu l'ajout de 100 nouveaux employés sur le terrain pour réaliser ce renforcement du contrôle réglementaire et pour concrétiser l'introduction d'une visite d'accompagnement préalable.

Par ailleurs, le nouveau système d'information découlant du REA permettra au ministère d'obtenir les informations précises, en temps réel, sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation de même que celle des certificats d'autorisation en milieu agricole seront rendues disponibles, d'ici peu, sur le site Internet du ministère : [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca).

Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement. Le principal indicateur sera la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau. L'examen du présent document doit être fait à la lumière des éléments de contexte qui précèdent.

# ***Introduction***

---

## ***Objectifs de la présentation***

Ce document vise à présenter à la Commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aux citoyennes et citoyens du Québec les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

## ***Éléments de la présentation***

Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants :

- Les connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région;
- Le travail du personnel du secteur agricole;
- Le portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

## ***Limites de la présentation***

Ce document présente certaines informations factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement dans la région ainsi que les travaux du ministère de l'Environnement en matière d'autorisation et de contrôle dans le secteur agricole. Toutefois, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, les travaux d'analyse et de contrôle des employés de la direction régionale quant aux installations porcines et l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement. Les principales contraintes considérées sont les suivantes :

- a) Difficulté de corréler les effets de la production porcine sur la qualité des eaux

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau à travers le Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région. Ces résultats permettent de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Cependant, il en est autrement lorsqu'on tente d'établir des liens directs entre l'état de la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels (bovins, ovins, etc.) et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

b) L'arrimage des outils de suivi de gestion aux instruments réglementaires

Le Ministère s'est doté, depuis 1999, d'un système informatique de gestion de ses interventions régionales. Ce système a été conçu et est utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif de nos interventions en région et est donc moins adapté pour la compilation des informations de gestion sur la production animale pour lequel il n'est pas conçu.

À l'heure actuelle, les données historiques les plus précises concernant l'ensemble des élevages et plus particulièrement la production porcine sont celles des deux dernières années. Elles ont fait l'objet d'une compilation manuelle. Pour d'autres informations de gestion, l'extrapolation des données inscrites dans le système informatique de gestion sur les interventions régionales permet d'obtenir des niveaux d'information satisfaisants pour certains types d'activités.

# 1. Portrait territorial et socio-économique

## 1.1 Territoire

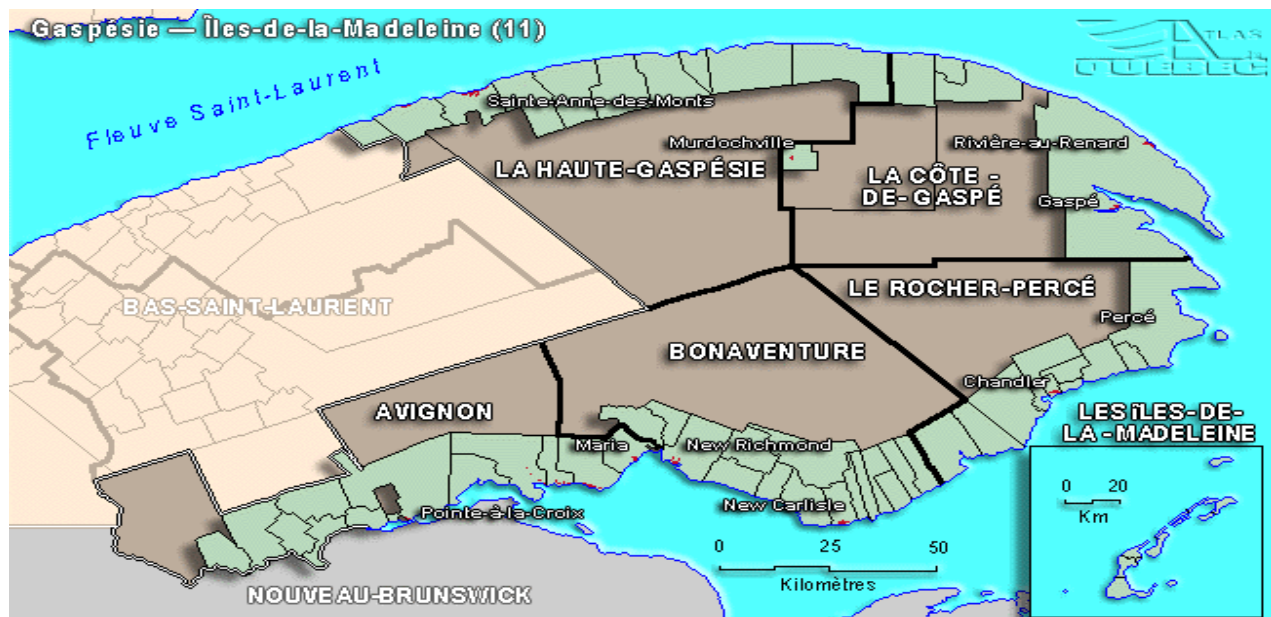
La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se compose de la péninsule gaspésienne (20 621 km<sup>2</sup>) et de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine (202 km<sup>2</sup>). La Gaspésie forme la limite est du Québec accessible par route. On atteint les Îles-de-la-Madeleine par avion ou par voie maritime, en passant par l'Île-du-Prince-Édouard.

Le territoire de la Gaspésie est formé de trois régions naturelles : La Haute-Gaspésie, formant le côté nord de la péninsule; la Pointe, où se termine la chaîne de montagne des Appalaches; la région de la Baie-des-Chaleurs, au relief moins accidenté. Les Îles-de-la-Madeleine sont formées d'îlots rocheux et de dunes qui les relie, conférant à ce territoire un caractère unique.

Tableau 1.1 Caractéristiques territoriales de la région

Caractéristiques	Données	
Superficie du territoire <sup>1</sup>	20 823 km <sup>2</sup>	(2002)
Nombre de MRC <sup>2</sup> et de municipalités hors MRC	6	(2001)
Nombre de municipalités et territoires équivalents <sup>1</sup>	52	(2002)
Pourcentage du territoire en forêt <sup>3</sup>	96 %	(2002)
Pourcentage du territoire en agriculture <sup>4</sup>	2 %	(2000)

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole;  
2. Institut de la statistique du Québec;  
3. Ministère des Ressources naturelles;  
4. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



Carte 1.1 Les MRC de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions)

## 1.2 Population et économie

La région comptait, en 2001, 42 municipalités réparties dans 5 municipalités régionales de comté (MRC), une municipalité hors MRC (Les Îles-de-la-Madeleine), ainsi que 10 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés). La population totale s'élevait à 96 924 personnes, en 2001, soit 1,3 % de la population du Québec. En excluant Murdochville, seule agglomération importante, cette population rurale à 70 %, est principalement répartie dans les localités côtières. L'économie régionale se caractérise par des activités saisonnières. Outre les services et le tourisme, l'exploitation des ressources naturelles et leur première transformation (forêt, pêche, agriculture, mines) constituent le moteur de l'économie régionale.

Tableau 1.2 Population par division administrative

Division administrative	Population (2001)
MRC Avignon	15 268
MRC Bonaventure	18 267
MRC La Haute-Gaspésie	12 722
MRC La Côte-de-Gaspé	18 545
MUN. Les Îles-de-la-Madeleine	12 824
MRC Le Rocher-Percé	19 298

Sources : Statistique Canada, recensement 2001

Tableau 1.3 Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données	
Population totale <sup>1</sup>	96 924	(2001)
Emplois <sup>2</sup> :	secteur primaire	9,8 % (2002)
	secteur secondaire	13,9 % (2002)
	secteur tertiaire	76,3 % (2002)

Sources : 1. Statistique Canada, recensement 2001  
2. Emploi Québec

### Activités de villégiature

La renommée touristique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine n'est plus à faire en grande partie en raison de la constante proximité de la mer. Bien que l'on trouve relativement peu de lacs en Gaspésie comparativement à d'autres régions du Québec, le territoire gaspésien possède un réseau de cours d'eau fort développé. C'est d'ailleurs grâce à la richesse de l'écosystème de ces nombreuses rivières que la région a pu bénéficier du levier économique qu'est la pêche au saumon.



La presque totalité des rivières à saumon (17 sur 18) ayant un potentiel intéressant sont exploitées. De ce nombre, seulement deux sont partiellement ou totalement situées en territoire libre, soit les rivières Malbaie et Mont-Louis.

En ce qui concerne les lacs de la région, mentionnons qu'en plus de leur faible représentation sur le territoire, ils sont pour la plupart de petite taille. Un peu plus de la moitié de la superficie lacustre de la région fait partie des territoires structurés (parcs, réserves, ZEC, pourvoires).

Quoiqu'elle soit toujours populaire auprès des résidents, la cueillette de mollusques, myes et moules principalement, est restreinte presque partout en Gaspésie. Les secteurs coquilliers sont fermés à la cueillette, soit pour cause d'insalubrité ou de toxicité, soit en raison de l'absence de ressources coquillières ou par manque d'intérêt de la communauté à faire rouvrir la zone. Seuls quelques petits secteurs isolés sont ouverts à la cueillette.

## 2. Portrait hydrologique

### 2.1 Description générale

#### Rivières

Les principales rivières localisées totalement ou en partie dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine sont illustrées à la carte 2.1. Celles-ci sont toutes des rivières à saumons. Les rivières Matapédia, Bonaventure et Cascapédia ont un bassin versant supérieur à 1 000 km<sup>2</sup>.

Carte 2.1 Bassins versants de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

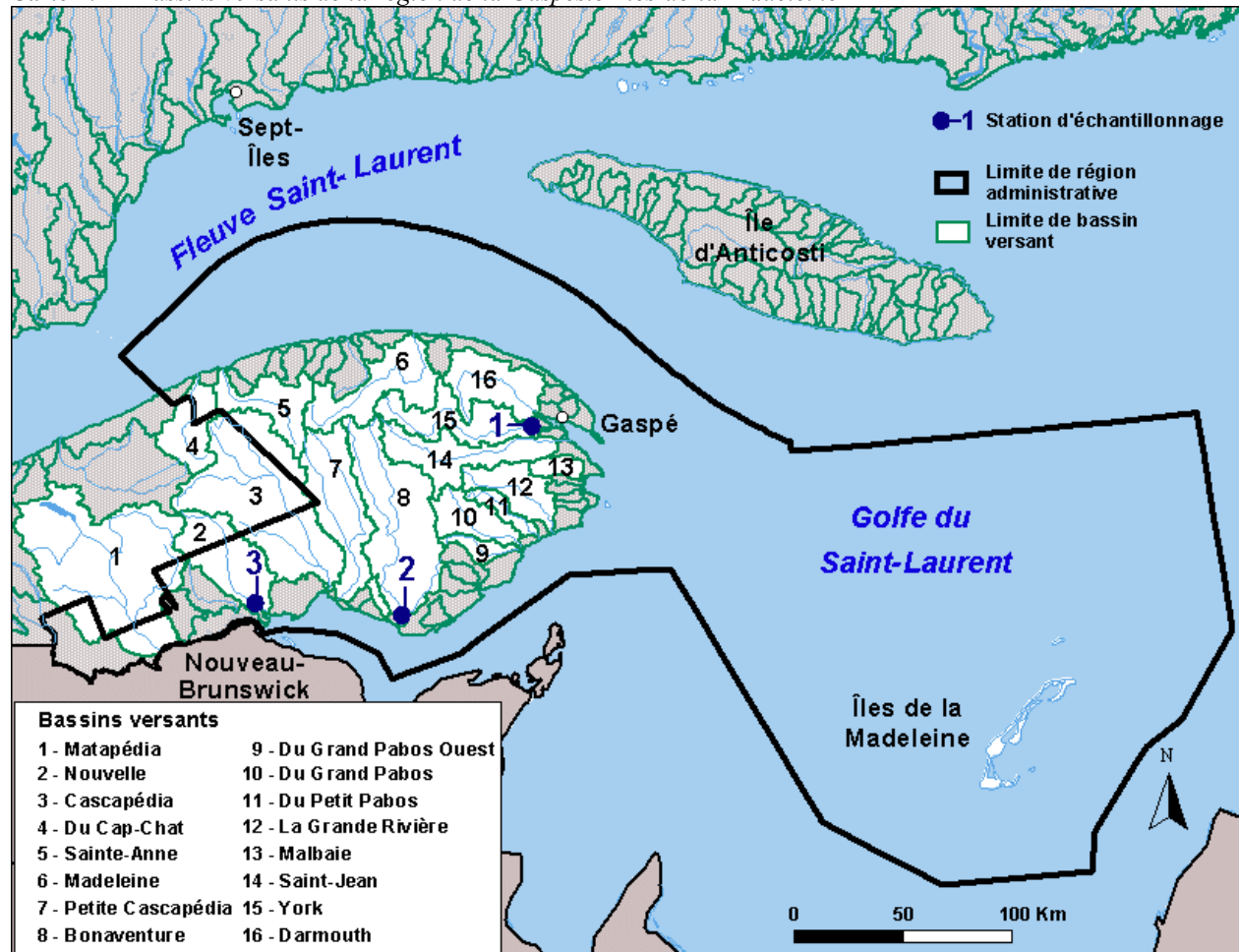


Tableau 2.1 Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)	Débit maximal (m <sup>3</sup> /s)	Débit minimal (m <sup>3</sup> /s)	Station <sup>1</sup> de mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Ristigouche <sup>2</sup>	163,0	3 140	11,2	011601	27	1968-1995
Matapédia	57,2	940	4,9	011507	28	1968-1996
Bonaventure	46,0	765	3,51	010802	31	1965-1996
Cascapédia	41,0	831	2,94	011003	30	1966-1996
Petite Cascapédia	29,9	493	3,18	010902	16	1980-1996
Madeleine	28,4	640	2,0	020802	43	1953-1996
Nouvelle	26,3	508	0,96	011201	32	1964-1996
Sainte-Anne	22,5	401	1,90	021407	23	1973-1996
Cap-Chat	19,5	411	1,60	021502	30	1966-1996
Dartmouth	15,0	639	0,71	020602	26	1970-1996
York	13,2	280	0,75	020404	16	1980-1996
Grande Rivière	12,9	371	0,635	010101	24	1972-1996
Grande-Vallée	2,7	50,8	0,124	020701	6	1989-1995
Au Renard	1,5	70,2	0,069	020502	19	1977-1996
Saint-Jean	n.d.	560	2,51	020302	17	1979-1996

Source : Centre d'expertise hydrique de Québec

Consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure « Hydat » d'Environnement Canada, 1995

## Lacs

Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations.

Tableau 2.2 Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km <sup>2</sup> )	Vocation/Utilisation
Des Sept Îles	1,71	Pêche, villégiature, activités récréo-touristiques
Cascapédia	1,29	Pêche, villégiature, activités récréo-touristiques
Sainte-Anne	1,29	Pêche, villégiature, activités récréo-touristiques
York	1,22	Pêche, villégiature, activités récréo-touristiques
De Mont-Louis	0,96	Pêche, villégiature, activités récréo-touristiques
Au Diable	0,88	Pêche, villégiature, activités récréo-touristiques
Baillargeon	0,88	Pêche, villégiature, activités récréo-touristiques
De l'Anse Pleureuse	0,78	Pêche, activités récréo-touristiques
Fromenteau	0,78	Pêche, villégiature, activités récréo-touristiques
Noir	0,78	Approvisionnement partiel en eau potable pour la municipalité de New Carlisle

Sources : Centre d'expertise hydrique du Québec et Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministère de l'Environnement.

## 2.2 Qualité de l'eau des rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières) du ministère de l'Environnement opérait 3 stations d'échantillonnage dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit à l'embouchure des rivières Nouvelle, Bonaventure et York (tableau 2.3). Compte tenu que ces stations n'ont pas été en opération de 1999 à 2001, les données de la qualité de l'eau portent sur la période 1995-1997.

Tableau 2.3 Les stations d'échantillonnage de la qualité de l'eau des rivières de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

<b>Bassin versant</b>	<b>Numéro de station</b>	<b>Emplacement de la station</b>
Bonaventure	1080001	6,9 km en amont du pont-route au nord-est de Bonaventure
Nouvelle	1120001	Pont-route 132 à Nouvelle
York	2040001	York au pont-route entre Wakeham et Sunny Bank

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente le sommaire des pressions de pollution les plus significatives pour les principaux bassins hydrographiques de la région : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées. La problématique de l'eau liée à la production animale est discutée à la section 2.3.

Tableau 2.4 Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie du bassin (km <sup>2</sup> )	Superficie cultivée <sup>1</sup> (%)	Cheptel <sup>1</sup> (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau <sup>2</sup> (nb)	Population totale (nb)	Population desservie par <sup>3</sup> :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Bonaventure	2 391	0,8	0,4	0	3 449	54,5	54,5
Cascapédia	3 172	0,1	0,7	0	673	0	0
Cap-Chat	721	n.d.	n.d.	n.d.	2 847	n.d.	0
du Petit Pabos	249	n.d.	n.d.	n.d.	708	n.d.	0
du Grand Pabos	632	n.d.	n.d.	n.d.	3 358	n.d.	0
Nouvelle	1 196	0,8	0,6	0	2 009	47,0	47,0
Petite Cascapédia	1 340	n.d.	n.d.	n.d.	3 941	n.d.	73,9
Sainte-Anne	833	0,2	0,5	0	n.d.	n.d.	0
York	1 065	0,0	0,5	1	1 595	100	100

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau. Les industries qui déversent leur effluent dans le fleuve Saint-Laurent ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

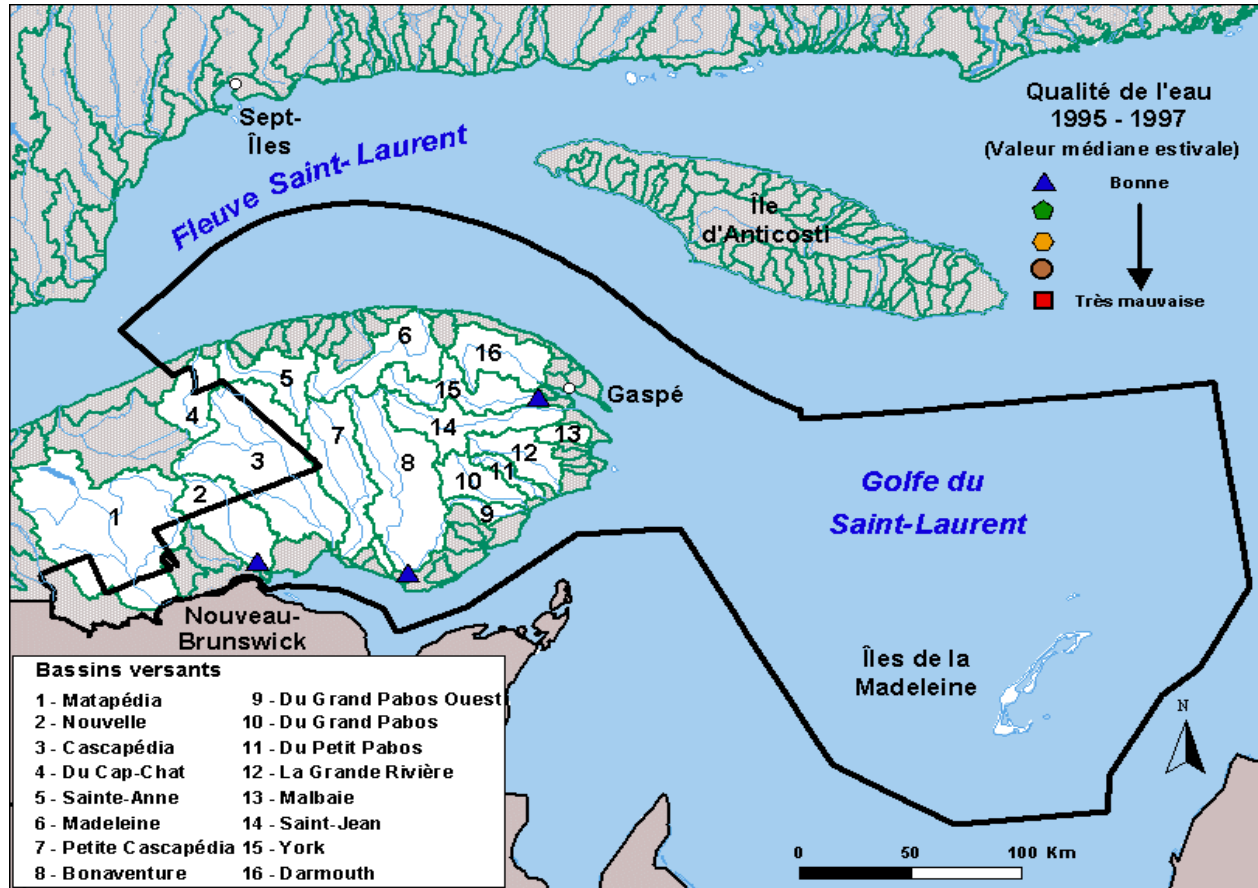
3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules, etc.

n.d. : non disponible.

Note : Aucune municipalité ne rejette ses eaux usées dans les bassins des rivières Madeleine, du Grand Pabos Ouest, la Grande Rivière, Malbaie, Saint-Jean et Darmouth. La population de la municipalité de Gaspé n'est pas incluse dans le total rapporté pour la rivière York. Les données pour la rivière Matapédia sont présentées dans le portrait de la région du Bas-Saint-Laurent.

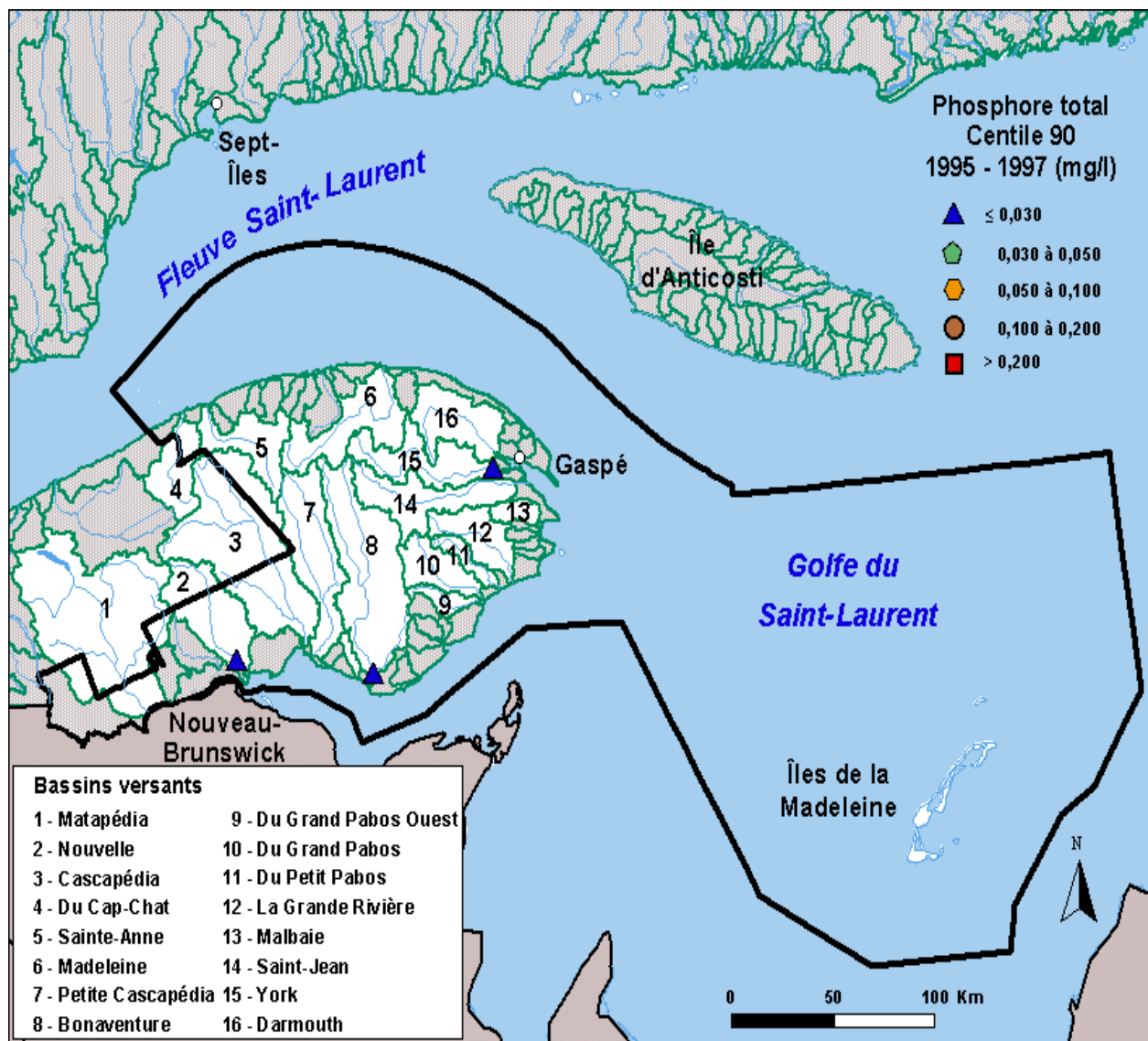
La carte 2.2 illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les sept indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle a, coliformes fécaux, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total et turbidité. Ils révèlent que la qualité générale de l'eau des rivières suivies est bonne en été.



Carte 2.2 Qualité de l'eau des rivières de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

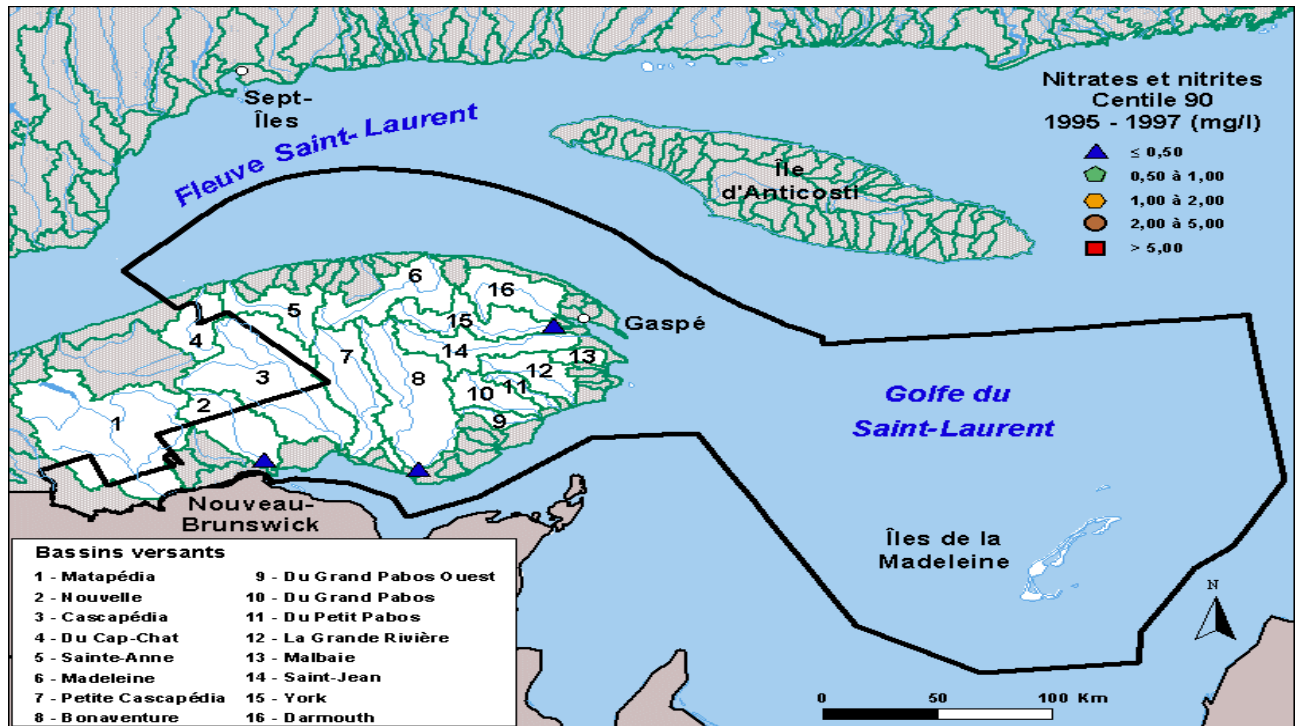
L'examen des médianes (valeur sous laquelle se trouve la moitié des mesures effectuées) estivales enregistrées au cours de la même période pour quatre des sept descripteurs qui composent l'IQBP, soit le phosphore total, les matières en suspension, les nitrates-nitrites et les coliformes fécaux, montre aussi que les mesures de ces descripteurs sont dans l'ensemble bonnes. De plus, le centile 90 (concentration maximum non dépassée sur 90 % des points de mesure) se situe également dans la classe de la meilleure qualité (cartes 2.3 à 2.6), à l'exception des matières en suspension à l'embouchure de la rivière York dont la valeur est dans la classe jugée satisfaisante.

Ces données montrent que le critère de protection de la vie aquatique pour le phosphore (0,030 mg P/l) et le critère de protection pour la baignade dans le cas des coliformes fécaux (200 coliformes fécaux/100 ml) sont respectés dans au moins 90 % des mesures.

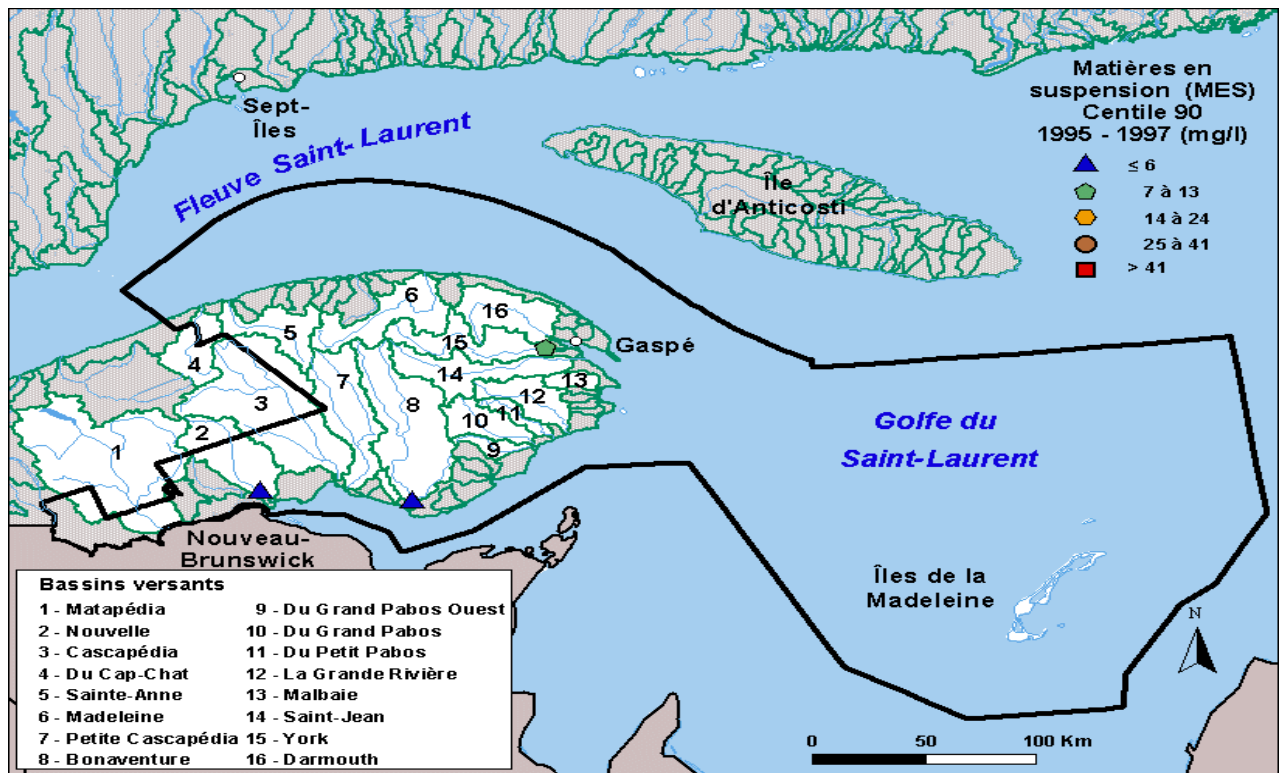


Carte 2.3 Classe de concentration du centile 90 des mesures de phosphore total des rivières de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1995-1997



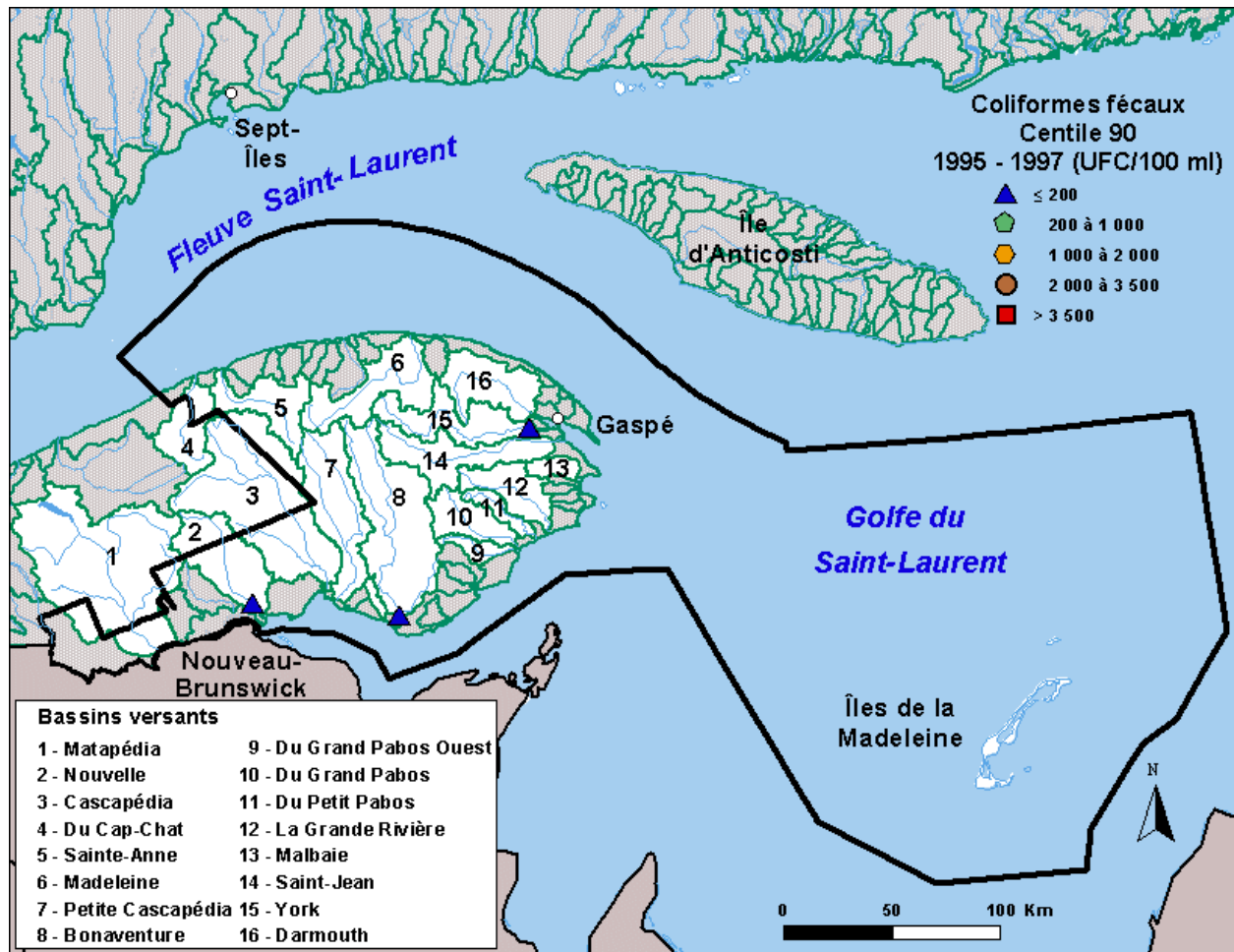


Carte 2.4 Classe de concentration du centile 90 des mesures de nitrites et nitrates dans les rivières de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1995-1997



Carte 2.5 Classe de concentration du centile 90 des mesures des matières en suspension nitrates dans les rivières de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1995-1997





Carte 2.6 Classe de concentration du centile 90 des mesures des coliformes fécaux dans les rivières de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1995-1997

La population humaine dans les bassins versants de la Gaspésie est peu nombreuse et la majeure partie de celle-ci réside dans les municipalités dont les eaux usées sont rejetées en aval de la station d'échantillonnage de la qualité de l'eau à l'embouchure des rivières. L'agriculture est marginale dans les bassins versants. Les superficies cultivées sont petites et les densités animales sur les superficies cultivées sont faibles. Les données montrent que les activités humaines sur le territoire ont une très faible influence sur la qualité de l'eau des rivières.

## 2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale

Le suivi de la qualité des rivières effectué par le ministère de l'Environnement vise à évaluer la qualité générale des cours d'eau à partir de stations de mesure installées sur le cours principal des rivières et, dans certains cas, sur certains de leurs tributaires. Bien que certaines stations permettent d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la qualité de certains cours d'eau ou tronçons de rivières, aucune des stations du réseau-rivières ne permet de mesurer de façon isolée l'impact d'une activité agricole particulière comme la production porcine.

Nous avons vu que l'agriculture ne détériore pas la qualité de l'eau des rivières de la région tel que mesurée aux stations d'échantillonnage localisées près de leur embouchure. De plus, les activités de production animale relativement peu importantes sur le territoire des bassins versants exercent sans doute une influence marginale sur la qualité de l'eau des rivières, et cela même localement, dans la mesure où les bonnes pratiques agricoles sont respectées.

## 2.4 Références des publications les plus récentes

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Qualité des eaux de la rivière Matapédia, 1979-1993*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN950106, 8 pages.

ROBITAILLE, P., 1999. *Qualité des eaux des rivières Mitis et Matane dans le Bas-Saint-Laurent et des rivières Sainte-Anne, York, Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle en Gaspésie, 1979 à 1997*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-105, Envirodoq EN0237, 32 pages, 7 annexes.

ROBITAILLE, P., 1995. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Matapédia, 1979 à 1993*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-95, Envirodoq EN950084, 44 pages, 7 annexes.

## ***3. Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine***

---

### **3.1 Rôle de la direction régionale**

La Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le terrain.

#### ***Évolution des effectifs***

La Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine compte présentement 25 employés. Les activités d'analyse et de contrôle du secteur agricole regroupent l'équivalent de trois emplois à temps complet. En période estivale, des étudiants ont été embauchés de 1998 à 2002 pour la réalisation d'un inventaire des lieux d'élevage de la région et pour effectuer la saisie informatique des données.

### **3.2 Volet « analyse »**

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des directives en vigueur :

- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers;
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

En matière de gestion des odeurs, le ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée depuis juin 2001.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, les projets à faible impact environnemental n'ont plus à faire l'objet d'un certificat d'autorisation. Les promoteurs sont plutôt tenus de présenter un avis de projet contenant des attestations de professionnels en regard de la conformité des travaux. La quantité de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> contenue dans la production annuelle des déjections animales constitue la donnée de base utilisée pour analyser les dossiers. Cette nouvelle approche permet au ministère de concentrer ses efforts d'analyse sur les projets à plus grand impact environnemental et d'augmenter ses interventions terrains.

Dans le cadre du traitement des projets nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Sur réception de l'ensemble des documents requis, l'analyse de la demande est entreprise. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

Par ailleurs, pour les projets de plus petite envergure, un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets concernant des lieux d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1600 kg, mais inférieure à 3200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Pour ces projets, le contrôle préalable est laissé aux professionnels du secteur privé. Enfin, certains projets de très petite taille (production annuelle de phosphore de moins de 1 600 kg) ne nécessitent aucune démarche auprès du ministère.

Depuis l'entrée en vigueur du REA, deux avis de projet ont été traités et trois certificats d'autorisation ont été délivrés. Actuellement, deux demandes de certificat d'autorisation sont en traitement.

De décembre 1995 à aujourd'hui, 90 demandes de certificat d'autorisation ont été présentées à la direction régionale. Sur ce nombre, 67 certificats d'autorisation ont été délivrés, 17 avis de non-assujettissement ont été émis et 6 dossiers ont été fermés.

Tableau 3.1 Actes statutaires délivrés par année et selon le type d'élevage

Année	Certificats d'autorisation						Cessions de certificat d'autorisation						Actes statutaires délivrés
	Ovin	Volaille	Boucherie	Laitier	Suidé	Sous-total	Ovin	Volaille	Boucherie	Laitier	Suidé	Sous-total	
1996	5	-	5	4	-	14	-	-	-	-	-	-	14
1997	2	1	1	2	-	6	-	-	-	-	-	-	6
1998	7	-	9	1	1	18	-	-	-	-	-	-	18
1999	3	-	1	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4
2000	8	-	4	2	-	14	1	-	-	-	-	1	15
2001	1	-	2	2	-	5	-	1	-	-	-	1	6
2002	1	-	3	2	-	6	-	-	-	-	-	-	6
Total	27	1	25	13	1	67	1	1	0	0	0	2	69

### 3.3 Volet « contrôle »

Les activités de contrôle visent à s'assurer du respect des obligations réglementaires inhérentes à la gestion environnementale des entreprises agricoles. Ces activités sont constituées de vérifications effectuées à la suite de plaintes et des contrôles systématiques.

Au cours des dernières années, une des principales activités de contrôle effectuées en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine a été l'inventaire agricole. De 1998 à 2001, ces interventions ont permis de répertorier environ 300 lieux d'élevage, variant de moins d'une unité animale à 300 unités animales. Cet inventaire a servi à établir un dossier pour chacune des fermes. Parmi les données recueillies, notons :

- Nombre et type d'animaux;
- Localisation des points d'eau (puits, cours d'eau, fossé);
- Localisation et dimensions des bâtiments d'élevage;
- Type, dimension et localisation des systèmes d'entreposage des fumiers;
- Superficie totale en culture (propriété et location);
- Les coordonnées de l'exploitation agricole.

Cet inventaire a permis de dresser un portrait environnemental des lieux d'élevage de la région. Ainsi, un bilan a pu être établi et des priorités d'intervention ont été fixées. Lorsque requis, les inspections ont donné lieu à l'envoi d'une lettre aux producteurs dont les installations ne respectaient pas la réglementation : les problèmes environnementaux constatés y étaient précisés et les producteurs devaient ensuite indiquer les correctifs qu'ils entendaient appliquer.

Par ailleurs, chaque structure d'entreposage des fumiers construite et chaque aménagement réalisé ont fait l'objet d'une inspection à la fin des travaux. Le cas échéant, l'inspection permet de s'assurer de la conformité réglementaire avant que ne soit déboursée l'aide financière de l'État, dans le cadre du Programme Prime-Vert. Au total, trois structures étanches et cinq aménagements selon le Guide des bonnes pratiques environnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie ont été inspectés.

Un programme d'inspection systématique est en place depuis le printemps 2002 afin d'évaluer, d'ici le printemps 2003, la performance environnementale de ces aménagements réalisés dans le cadre du Guide des bonnes pratiques environnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie.

Des contrôles spécifiques sont aussi réalisés à la suite des plaintes. Depuis avril 1997, 39 plaintes ont été répertoriées. Celles-ci concernent généralement les éléments suivants : tas de fumier trop près d'un puits d'eau potable, présence d'animaux dans les cours d'eau et l'épandage de déjections près d'un puits. Les plaintes liées aux odeurs sont transférées aux municipalités.

Ainsi, depuis 1997, les interventions de contrôle agricole se résument à 473 inspections de contrôle dont 287 inventaires.

Tableau 3.2 Répartition des activités de contrôle

*		1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	TOTAL
<b>NOMBRE DE PLAINTES</b>	<b>total</b>	4	4	5	15	6	4	38
	<b>porc</b>	0	0	1	0	0	0	1
<b>NOMBRE D'INSPECTIONS</b>	<b>total</b>	18	79	92	181	94	7	471
	<b>porc</b>	0	0	2	0	0	0	2
<b>NOMBRE DE LETTRES D'AVIS</b>	<b>total</b>	0	0	0	33	3	0	36
	<b>porc</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>NOMBRE D'AVIS D'INFRACTION</b>	<b>total</b>	6	1	6	6	5	1	25
	<b>porc</b>	0	0	1	0	0	0	1

\* l'année financière débute le 1<sup>er</sup> avril

## 4. Portrait agricole régional

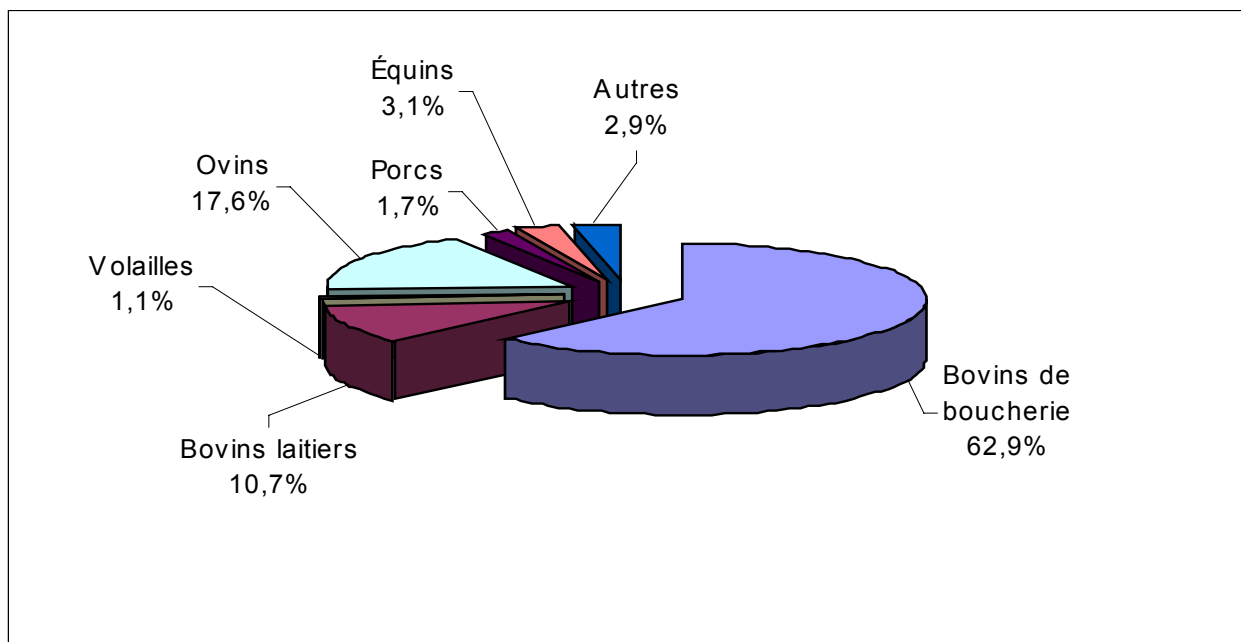
### 4.1 L'agriculture en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

La région compte, d'après l'inventaire effectué, 287 lieux d'élevage.

Selon les données de la direction régionale présentées à la figure 4.1, le secteur du bovin de boucherie occupe le premier rang avec 63 % de l'ensemble des animaux de la région. Le secteur porcin représente 2 %. Au cours des dernières années, l'expansion de l'agriculture s'est effectuée dans les secteurs du bovin de boucherie et de l'ovin.

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne compte aucune municipalité inscrite à la liste des zones d'activités limitées.

Figure 4.1 Répartition des unités animales autorisées par type d'élevage (Total 15 438 u. a.)



### 4.2 L'élevage porcin

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine compte quelques petits élevages porcins sous les seuils minimum d'autorisation.

Quatre certificats d'autorisation ont été délivrés pour l'élevage de porcs. Actuellement, aucun de ces élevages autorisés n'est en exploitation.

### ***Murdochville***

Récemment, un avis de projet portant sur la construction et l'exploitation d'un complexe de production porcine à Murdochville a été déposé à la Direction des évaluations environnementales.

Le projet prévoit l'élevage de 100 000 truies, la production annuelle de 2 000 000 de porcs, un abattoir et le traitement complet des déjections animales.

## **4.3 La problématique des odeurs**

Compte tenu de la quasi-absence de production porcine et de l'absence de lisier dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la qualité de l'air ne démontre pas de problématique reliée aux odeurs agricoles.

Cependant, la problématique des odeurs constitue la préoccupation majeure de la population dans l'éventualité de l'établissement de porcheries dans la région.



## **5. Particularités régionales**

---

### **5.1 Mécanisme d'échanges et de collaboration**

La direction régionale a opté pour une approche de concertation. Les divers intervenants (MAPAQ, UPA, MENV) se rencontrent périodiquement pour harmoniser leurs actions et optimiser leurs efforts respectifs. Ces rencontres permettent de s'informer des problématiques rencontrées par le secteur agricole en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Des intervenants régionaux ont formé un comité de travail, dont le mandat est de dégager des consensus concernant les conditions d'implantation et de développement de la production porcine en Gaspésie. La Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine siège sur ce comité, également formé de représentants des municipalités régionales de comté, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de l'Union des producteurs agricoles, de la Société d'aide au développement des collectivités, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, du Centre local de développement et des secteurs du tourisme et de l'environnement. La date du dépôt d'un rapport n'est pas arrêtée pour le moment.

### **5.2 Projets agroenvironnementaux**

La direction régionale travaille en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et l'Union des producteurs agricoles à l'élaboration de moyens de sensibilisation et d'information des producteurs agricoles afin qu'ils prennent conscience des effets néfastes de la présence d'animaux dans les cours d'eau. De plus, les techniques d'aménagement de sites d'abreuvement du bétail en dehors du cours d'eau feront l'objet d'activités de formation.

En vue de la réouverture d'un secteur coquillier à l'embouchure de la rivière Nouvelle, les exploitations agricoles visées apporteront les correctifs nécessaires pour contribuer à l'assainissement de la zone de cueillette de myes.

Enfin, une carte pédologique de la région est actuellement en élaboration. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est responsable de ce dossier.

## *Conclusion*

---

La production porcine représente une activité agricole très marginale dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Même si la majorité des exploitations agricoles (66 %) se situent dans les MRC d'Avignon et de Bonaventure, la pression des activités agricoles demeure généralement en harmonie avec les autres usages (touristiques, récréatifs, plein air, etc.).

Les Gaspésiens et les Madelinots craignent l'arrivée de mégaporcherie dans leur région. La population régionale veut continuer à améliorer sa qualité de vie et son environnement, tant pour elle que pour les milliers de visiteurs qui sillonnent la région, tout en démontrant une ouverture pour le développement, entre autres, des activités agricoles respectueuses de l'environnement.